



DELIBERATION 2019-35

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - M. MASSON M. – M. LOPEZ MF. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – Mme AURIAC A. – M RIO F. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON ML.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Création d'emploi temporaire : 2 agents de propreté pour assurer le nettoyage des voiries et des espaces publics de la commune

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 (1°) : « accroissement temporaire d'activité ».

Madame le Maire propose le recrutement temporaire de 2 agents de propreté, à temps complet, rémunéré entre l'indice brut 348 et l'indice brut 356 du grade d'adjoint technique en fonction de leurs expériences et leurs profils.

Les contrats à durée déterminée pourront être conclus à partir du 17 mai 2019 pour une durée de 6 mois renouvelables une fois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les missions principales des agents de propreté sont les suivantes :

- Nettoyage mécanique des voiries et des abords
- Enlèvement des déchets
- Enlèvement des herbes en bordure de voirie
- Nettoyage des sanitaires publics

Ces agents seront rattachés aux services techniques, sous la responsabilité d'un chef d'équipe.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	20
Contre	5 : M. RIO F. – Mme FABRY V. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. MASSON M. – Mme MAUREL P.
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le recrutement de 2 agents de propreté dans les conditions indiquées par Madame Le Maire ;
- **ADOpte** les modalités de rémunération telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus au chapitre 012 du budget.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

